

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 juillet 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 V. 172** Vœu relatif à l'avenir de l'Institut de puériculture et de périnatalogie (IPP).

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

L'Institut de Puériculture et de Périnatalogie est une structure sanitaire et médico sociale de très grande qualité remplissant un rôle indispensable de santé et de prévention dans le domaine de la périnatalogie et de la petite enfance, dont le rayonnement va bien au-delà de son implantation locale. Son avenir est menacé, des procédures judiciaires sont en cours. Cette situation est inacceptable.

Le transfert du service de néonatalogie à Necker a été autorisé en 2006, les tutelles ayant jugé plus pertinent d'adosser ce service à une maternité. Les activités de néonatalogie rapportent à l'IPP 20 millions d'euros de produits annuels ; cette activité sera reprise par l'AP-HP d'ici 18 mois, sans toutefois que cette dernière ni l'ARS n'ait organisé le transfert intégral du personnel. Il est nécessaire que l'AP-HP et l'ARS veillent à ce que tous les personnels puissent conserver leur emploi.

Il est également impératif que l'AP-HP et l'ARS trouvent une solution de compensation auprès de l'IPP de la perte de recettes que représentait l'activité de néonatalogie pour permettre à l'IPP de poursuivre sa mission dans les autres domaines de son action. La structure ainsi rétablie à l'équilibre financier pourrait envisager sereinement non seulement la continuité de ses activités actuelles (IFSI, SAPPH, PMI, CAMPS, Guidance Infantile, Hôpital de Jour pédopsychiatrique) mais également l'élargissement de ses activités dans le cadre de son projet d'établissement sanitaire et médico-social, encouragé par l'ARS.

C'est pourquoi, sur proposition de M. Pascal CHERKI et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés,

Le Conseil de Paris émet le vœu que :

- le Maire de Paris intervienne, en urgence, auprès de l'AP-HP et de l'ARS pour obtenir leur engagement effectif quant à la pérennité des emplois et des activités de la structure et le maintien des 63 lits dans le cadre du transfert des activités de néonatalogie.
- le Maire de Paris prenne l'initiative d'organiser dans les délais les plus rapprochés, une table ronde avec tous les acteurs concernés par le sauvetage de l'IPP (ARS, APHP, Région, Ville de Paris, Mairie du 14<sup>e</sup>, direction de l'IPP).